



PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale
de la Bretagne Sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

**Demande de l'association PIEBÎEM sur la Plate-forme citoyenne de la Cour des Comptes
– Conditions d'attribution des parcs éolien en mer**

Le 11 juin 2026

L'association PIEBÎEM (Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des îles contre l'Eolien en Mer) souhaite que la Cour des comptes enquête sur les conditions d'attributions des parcs éolien en mer.

2012 : Iberdrola obtient l'appel d'offre de Saint-Brieuc à 200€/MWh. Le Conseil d'Etat juge l'appel d' offre irrégulier : ce n'est pas le concurrent classé premier par la CRE qui a été sélectionné et indemnise un concurrent évincé Nass&Wind en consortium avec EDF)

En 2018, l'Etat se rend compte que 200€/MWh ce n'est pas très raisonnable et c'est la fameuse renégociation de 2018 : le prix garanti passe à 155€/MWh mais cela s'accompagne 1) de la renonciation de l'Etat à percevoir des redevances d'occupation du domaine public (partout ailleurs en Europ, ce sont des enchères) 2) De la Prise en charge des coûts de raccordement par RTE un cas unique en Europe et même au monde qui va nous voûter (37 à 47 milliards pour le programme éolien en mer) 3) de la **suppression de la part fixe dans la formule d'indexation du tarif, qui fait passer de 60 % à 100 % la part indexée, de la suppression des clauses de surrentabilité**

La Cour des comptes en 2023 a livré un rapport assez sévère sur cette renégociation « Le coût des concessions faites en contrepartie ne pouvant être déterminé par avance, le bilan financier de la négociation ne peut toutefois être établi . De fait le tarif semble être aujourd'hui grâce à la clause d'indexation clairement abusive d'environ 196€/MWh

2024 Bretagne sud 1) Le projet de zone industrielle éolienne Bretagne sud a été attribué en mai 2024 à un prix étonnamment bas (86,45 €/MWh), dans des conditions étranges et sans précédent puisque le premier concurrent sélectionné par la CRE s'est discrètement retiré en refusant de déposer le dépôt de garantie obligatoire. La CRE, semble-t-il quelque peu inquiète

du résultat de son processus de sélection, a déploré l'« *efficacité insuffisante du critère relatif à la robustesse du montage* contractuel et financier » et préconisé son renforcement pour les futurs appels. Sur le plan technique, la CRE s'est interrogée sur des développeurs « *n'escomptant pas de freins technologiques pour poursuivre la montée en puissance des machines* » et justifiant leur choix par « *des études internes considérant que l'augmentation de la puissance et des dimensions des turbines se poursuivra linéairement sans limite technologique.* ». Sur le plan financier, elle critique la *faiblesse des analyses du taux de retour sur investissement*, dépendant d'hypothèses et de scénarios sur le pro de l'électricité qui lui paraissent peu fondées.

Décembre 2024 : Parcs flottant en Méditerranée Commentaires et réticences similaires de la CRE pour l'attribution de deux parcs éoliens flottants en Méditerranée fin 2024 à 92,7 en Occitanie et 85,90 €/MWh en face de Fos) : des *tarifs étonnamment bas*, au regard des appels d'offre étrangers, critères de *robustesse financière* toujours insuffisants, *critères techniques* poussant à une surenchère irresponsable, notamment sur la taille des éoliennes et *critères de rentabilité* toujours fantaisistes.

Septembre 2025 : Centre Manche 2 : Particulièrement problématique : annonce ministérielle le jour de la démission du gouvernement Bayrou, un consortium choisi qui éclate avant même la confirmation officielle (RWE abandonne le projet et laisse Total seul) ; un candidat désigné par le ministre qui n'était pas celui classé premier par la CRE ; un *manque d'offre criant* (2 offres finales sur 7 candidats au dialogue concurrentiel) qui remet en cause la réalité même de l'appel d'offre ; *des prix plafonds trop bas qui ne prennent pas en compte la réalité de l'augmentation des coûts* et limitent les offres, un *manque de solidité du critère solidité financière et des analyses de rentabilité*, notamment sur le productible et les primes pour prix négatifs...qui deviennent un facteur important du business plan.

Juin 2026 Appel d'Offre AO10 (10 GW éolien en mer dont Bretagne Sud2) : Attribution sur la base d'un simple décret PPE3 en l'absence de loi et passage en force sous la pression du lobby éolien afin que les attributions soient réalisées avant les présidentielles, ce qui interroge fortement sur la légalité et la légitimité du processus. Et ceci malgré les réticences de la CRE : « Dans un contexte marqué par l'infructuosité de la procédure AO7 et le nombre très limité de candidats à la procédure AO8, la CRE note que l'appel d'offres porte sur un périmètre particulièrement ambitieux, inédit par rapport aux précédents appels d'offres éolien en mer, tant en termes de nombre de projets que de puissance installée, conjugué à un calendrier particulièrement resserré »

Au surplus, ces projets peuvent s'accompagner d'aides d'Etat importantes, par exemple 2,08 milliards d'euros pour A05, la première partie (13 éoliennes, 250 MW) de Bretagne Sud...et environ 11 milliards d'euros pour l'ex A09 maintenant intégré dans l'AO10 (trois fois 500 MW), non encore attribué.

PIEBÎEM souhaite donc que la Cour des Comptes vérifie la légalité, la légitimité et les risques de ces attributions ainsi que l'impact financier pour les contribuables, consommateurs et collectivités locales.

PIEBÎEM

Préserver l'Identité Environnementale de la Bretagne sud et des Îles contre l'Eolien en Mer

Rappelle son opposition à un programme insensé d'éolien en mer climatiquement nul voire négatif, électriquement inepte car dangereux pour la sécurité d'alimentation électrique, au coût de production exorbitant et économiquement non soutenables, néfaste pour l'économie locale, ravageur pour nos paysages littoraux et leur riche biodiversité

Contacts : piebiem.contact@gmail.com

<https://piebiem.webnode.fr>

<https://www.facebook.com/groups/pebiem>

Siret : [924 059 678 00012](https://siret.fr/92405967800012) ; RNA: [W563011048](https://siret.fr/W563011048)